

Compte rendu de l'exposé de Jean Monnet à l'ouverture de la conférence sur le plan Schuman (Paris, 21 juin 1950)

Légende: Le 21 juin 1950, l'Agence France-Presse publie une dépêche dans laquelle elle rend compte du discours prononcé la veille à Paris par Jean Monnet, commissaire général au Plan, lors de l'ouverture de la conférence des Six sur le plan Schuman.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne. Fonds AMG. 3/2/3.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_l_expose_de_jean_monnet_a_l_ouverture_de_la_conference_sur_le_plan_schuman_paris_21_juin_1950-fr-d07ed6bc-e22e-4ea1-8e19-613f102f1ec5.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Compte rendu de l'exposé de Jean Monnet à l'ouverture de la conférence sur le plan Schuman (Paris, 21 juin 1950)

L'exposé de M. Jean Monnet devant la conférence des Six a porté sur les divers points du mémoire français qui est rédigé sous forme de projet de traité. Ce projet n'a cependant pas été lu et est appelé à être modifié à la suite des observations que les chefs des délégations présenteront demain.

Aucune question n'a été posée, aucune remarque n'a été faite, mais la précision des détails et le caractère concret des solutions proposées ont visiblement fait impression sur les délégués étrangers qui sont sortis du Quai d'Orsay en discutant entre eux les chapitres qui les avaient le plus intéressés. Parmi ceux-ci figure en premier lieu semble-t-il, celui qui a trait à la responsabilité de la Haute Autorité et aux voies de recours.

M. Jean Monnet a commencé par donner les mêmes explications qu'il avait déjà fournies à Londres et au chancelier Adenauer sur les raisons profondes qui ont conduit le gouvernement français à prendre l'initiative de son plan. Il veut par des méthodes entièrement nouvelles amener la création d'une véritable communauté européenne et apporter une contribution efficace à la paix.

Le centre du système est la Haute Autorité qui figure déjà dans la déclaration du 9 mai. Cette Haute Autorité sera composée de membres indépendants, elle aura un caractère supranational et des pouvoirs exécutifs, mais elle ne sera pas dictatoriale, elle doit être responsable devant une instance supérieure. Le gouvernement français s'est donc préoccupé de trouver une forme de contrôle démocratique. La Haute Autorité pourrait, par exemple, être responsable devant une Assemblée commune interparlementaire. Cette Assemblée, composée de parlementaires des différents états participants tiendrait une seule session par an au cours de laquelle elle examinerait le rapport établi par la Haute Autorité sur sa propre activité.

L'esprit de cette suggestion française est que la responsabilité doit être collective et que la procédure adoptée devrait permettre un débat annuel public, ce serait donc un véritable parlement européen qui assumerait la responsabilité suprême. Si en cours d'année le Gouvernement d'un des pays participants contestait une décision de la Haute Autorité, des voies de recours seraient prévues. M. Jean Monnet a indiqué les modalités qui permettraient à un état de demander une seconde lecture d'une décision de la Haute Autorité, c'est-à-dire d'en obtenir la révision. Qu'il s'agisse de la Haute Autorité, de l'instance supérieure responsable ou des voies de recours éventuelles, c'est toujours sous une forme collective et non nationale que se présentent les solutions proposées. L'objectif final étant la création d'un véritable trusteeship international, mais il est bien précisé que les limites de l'autorité centrale figureront dans le traité en préparation et que ce traité devra être ratifié par les divers parlements nationaux.

La dernière partie de l'exposé de M. Jean Monnet a été consacrée à l'aspect concret de la mission confiée à la Haute Autorité, il a insisté sur la nécessité de créer un marché unique, d'amener une baisse des prix du charbon et de l'acier et d'améliorer le niveau de vie, cette élévation du niveau de vie n'étant possible que par l'entente de tous les pays qui travaillent aujourd'hui en ordre dispersé.

Le seul échange de vues qui ait suivi l'exposé de M. Monnet a porté sur les rapports de la conférence et de la presse, il a été décidé que deux fois par semaine, les chefs de délégations recevraient toujours en commun, les journalistes.